



Le mouvement « Libérez Bibou Nissack » a communiqué sur cette possibilité à travers une déclaration publiée ce 15 juillet 2022.

« De sources bien introduites, il nous revient qu'une date aurait enfin été fixée pour l'ouverture du procès en appel des prisonniers d'opinion en lien avec les manifestations pacifiques du 22 septembre 2020. La Cour d'Appel du Centre sera le théâtre des audiences annoncées. », peut-on lire du mouvement lancé par l'épouse de Bibou Nissack.

Après une condamnation en décembre 2021 à des peines lourdes de sept ans de prison ferme par la Tribunal Militaire de Yaoundé, des cadres du Mouvement pour la renaissance du Cameroun (MRC), « vont pouvoir faire la démonstration de leur innocence évidente, et surtout de l'illégalité grave de la décision ... à leur encontre ».

« Free Bibou Nissack Movement se réjouit de cette avancée majeure et exprime sa gratitude à l'endroit de tous ceux et celles qui ont contribué inlassablement à ce que cela soit rendu possible. Entre autres, une mention spéciale notamment aux avocats des prisonniers d'opinions concernés par cette procédure. », fait savoir le mouvement.

Une trentaine de cadres et de militants du parti de Maurice Kamto, ont été condamnés à des peines allant de 5 à 7 ans de ferme. Alain Fogué, premier vice-président du parti et Olivier

Bibou Nissack, le porte-parole de Maurice Kamto, ont écopé des plus lourdes peines, sept ans chacun. Ils sont poursuivis pour insurrection et atteinte à la sûreté de l'État dans le cadre d'une manifestation en septembre 2020 du MRC

ÖCameroun/237actu
